

## BILAN ANNUEL 2024

# Tribunal administratif de Poitiers



**Antoine JARRIGE**  
Président du tribunal  
administratif de Poitiers



### Effectifs de la juridiction :

36

personnes dont :

16

magistrates  
et magistrats

20

agentes et agents de greffe  
et aides à la décision

“ **E**n 2024, le nombre d'affaires enregistrées (3 611), en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente, a été le plus élevé jamais atteint par le tribunal administratif de Poitiers.

Les questions d'environnement, et plus particulièrement celle de la gestion de la ressource en eau, ont beaucoup occupé le tribunal cette année avec l'annulation partielle en avril et juin d'arrêtés préfectoraux restreignant les prélèvements d'eau par les irrigants dans les bassins de la Saintonge, de la Vienne, du Clain et de la Dive Nord, puis une nouvelle annulation en juillet de l'autorisation pluriannuelle délivrée par les services de l'État pour l'ensemble des prélèvements à usage d'irrigation dans les bassins versants du Marais poitevin.

Ces questions ayant un retentissement très fort dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, le tribunal a accueilli le 28 juin 2024 dans ses locaux un colloque organisé par la compagnie des experts près la cour administrative d'appel de Bordeaux sur le thème de l'eau et l'environnement dans l'expertise administrative.

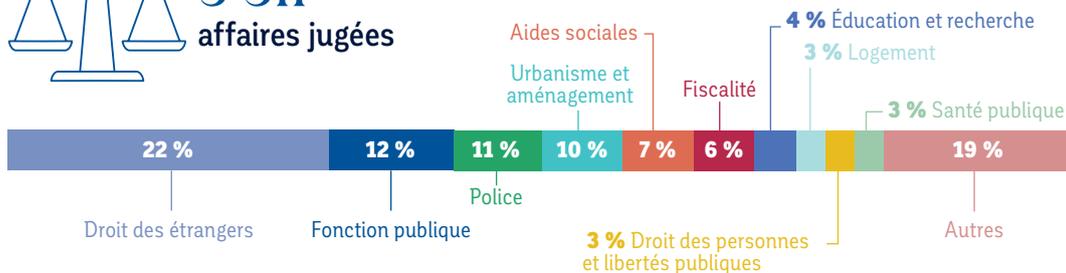
Cette année, notre partenariat avec la faculté de droit de Poitiers s'est enrichi d'un nouveau lieu d'échanges avec la création sur notre site internet d'une rubrique accueillant des commentaires de décisions du tribunal, rédigés par des maîtres et des maîtresses de conférences et des doctorantes et des doctorants. Quatre commentaires de grande qualité ont déjà été ainsi publiés.

Les succès, d'une part, des Journées européennes du patrimoine les 21 et 22 septembre avec plus de 450 visiteurs accueillis à l'hôtel Gilbert, joyau de l'Art Déco et, d'autre part, de la nouvelle édition de la Nuit du Droit, organisée le 3 octobre avec l'association étudiante du « partenariat des publicistes poitevins », qui a permis à un public de 70 étudiantes et étudiants et de lycéennes et lycéens de participer à des ateliers et d'assister à une « vraie-fausse » audience, ont témoigné cette année encore de la pleine insertion du tribunal dans la vie de la cité.

# 2024 en chiffres



**3 311**  
affaires jugées



**Aide sociale :** Aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Droit des étrangers :** titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Droits des personnes et libertés publiques :** garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

**Éducation et recherche :** inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

**Fiscalité :** impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique :** relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

**Logement :** aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes d'HLM, etc.

**Police :** mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Santé publique :** responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire.

**Urbanisme et aménagement :** permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



**406**

affaires jugées en urgence (référés)

+ 17 % par rapport à 2023



**1 an et 29 jours**

de délai moyen de jugement

+ 33 jours par rapport à 2023

**77,5 %**

des recours déposés par téléprocédure



**42,7 %**

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



**74,2 %**

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



**34**

médiations engagées  
**61 %** de taux de réussite